

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE



REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Objet de la consultation :

Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une chaufferie automatique aux granulés de bois et la réalisation d'un réseau enterré pour le Groupe Scolaire et la Salle Multi-Activités sur la commune de Thairé

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Date et heure limites de remise des offres :

Le 30 mars 2018 à 12h00

Article 1 - Identification du pouvoir adjudicateur

Autorité compétente pour signer le marché :

Mme NASSIVET Marie-Gabrielle
Maire de la commune de Thairé
Place de la Mairie – Rue Jean Coyttar
17290 THAIRE

Article 2 - Nature du marché

Marché public de maîtrise d'œuvre

Pas de division en lot

Pas d'option ni de variante autorisées

La présente consultation est établie selon la procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Article 3 - Objet du marché

La prestation concerne la mission de maîtrise d'œuvre pour l'installation d'une chaudière automatique aux granulés de bois et la réalisation d'un réseau enterré pour le Groupe Scolaire et la Salle Multi-Activités sur la commune de Thairé.

Le contenu de la mission confiée au titulaire sera : ESQ-APS-APD-PRO/DCE-EXE1/VISA-ACT-DET-AOR-OPC
La mission comportera également une mission complémentaire de suivi de la performance de l'installation sur une période de 1 an.

L'ensemble des démarches administratives sera également confié au maître d'œuvre.

La composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre sera la suivante :

- un bureau d'études Fluides,
- un bureau d'études Structures
- un architecte.

Le choix du mandataire est laissé à l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Les prestations de travaux liés à l'opération et cités ci-dessus ont été estimés selon étude préalable du Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) à 115 000 euros HT.

Article 4 - Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement et de ses annexes (AE)
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- Le programme de l'opération (PO)
- L'étude préalable conduite par le CRER

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Les soumissionnaires ont la possibilité de télécharger le dossier de consultation via le site Internet : www.thaire.fr, ou le solliciter par courrier ou courriel à l'adresse suivante :

MAIRIE DE THAIRE

Place de la Mairie – Rue Jean Coyttar

17290 THAIRE

accueil.mairie@thaire.fr

IMPORTANT - Il est précisé que le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre.

Article 5 - Constitution de l'offre

L'entreprise joindra impérativement à l'acte d'engagement, sous enveloppe cachetée et portant la mention « Ne pas ouvrir – Marché de maîtrise d'œuvre et prestations associées à la construction de la chaufferie à granulés de bois de Thairé (17290) », les documents suivants :

- **Tous les éléments administratifs du dossier paraphés et signés**, validant ainsi leur prise de connaissance et leur validation (Règlement de consultation, CCP, Programme de l'Opération et Acte d'Engagement et annexes)
- Les documents DC1, DC2, complétés, disponibles sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>
- Un mémoire technique, prenant valeur contractuelle à la signature par le maître d'ouvrage et comprenant :
 - Une présentation de l'organisation de la prestation et des moyens humains de son équipe :
 - Désignation d'un référent de l'opération, principal interlocuteur du maître d'ouvrage pour l'opération
 - Effectif global et effectifs affectés au présent marché
 - Un listing des références d'installations de chaufferies bois déjà réalisées en précisant notamment :
 - Maître d'ouvrage
 - Type de combustible utilisé
 - Puissance chaudière et marque
 - Informations complémentaires appréciées favorablement :
 - Type de silo de stockage
 - Présence d'un réseau de chaleur
 - La composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre
 - Planning précis de réalisation des différentes étapes du projet (phases études, phase consultation des entreprises, phases de travaux, de réception et de mise en service de l'installation) – à compléter cf. annexe 4 de l'acte d'engagement
 - Qualification RGE Etudes : Attestation de Formation/Qualification RGE Etudes
 - Attestation d'assurance de maîtrise d'œuvre

Attention, le maître d'ouvrage (et la commission d'ouverture des plis) se laisse la possibilité de ne pas analyser une offre dont la réponse ne serait pas complète sur la partie administrative dont les pièces à produire sont listées ci-dessus ou dont la composition de l'équipe ne respecterait pas le minimum fixé au présent Règlement de Consultation.

Article 6 - Remise de l'offre :

Date limite de réception des offres : **le vendredi 30 mars 2018 à 12h00**

Par **lettre recommandée avec accusé de réception** ou par dépôt contre récépissé à l'adresse suivante :
MAIRIE DE THAIRE
Place de la Mairie - Rue Jean Coyttar
17290 THAIRE

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Article 7 - Délai de validité

Délai pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 8 - Critères d'attribution

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- **Critère n°1 : Valeur technique (70 points)**
- **Critère n°2 : Montant des prestations (30 points)**

La somme de la note obtenue pour chaque critère déterminera la note finale.

➤ **Critère n°1 Valeur technique : 70 points**

- Organisation de la prestation et planning, moyens humains mis à disposition et identification d'un référent unique : 30 points
 - Composition équipe de maîtrise d'œuvre et moyens humains pour l'opération : /10pts
 - Identification d'un référent unique pour la mission : /10pts
 - Réunion de chantier en phase travaux : /5pts
 - Planning prévisionnel d'organisation de la mission avec l'ensemble des étapes (**tous éléments de mission**) et délais de réalisation : /5pts
- Qualifications RGE Etudes EnR et/ou Biomasse : 15 points
- Références sur des installations bois énergie similaires : 15 points
- Visite technique du site : 10 points

Une visite technique du site n'est pas obligatoire mais sera appréciée favorablement par l'attribution de points lors de l'analyse technique des offres. Les visites se réaliseront uniquement sur les périodes déterminées par les services de la Mairie (mercredis) après inscription téléphonique auprès du secrétariat (05 46 56 17 14). Les candidats se présenteront en mairie et laisseront leurs coordonnées complètes pour l'édition d'une attestation de visite à récupérer en fin de visite et qui sera obligatoirement intégrée à votre réponse (pour attribution des points alloués).

➤ **Critère n°2 – Montant des prestations : 30 points**

- Montant de la prestation de la maîtrise d'œuvre détaillée par phase.

Article 9 - Contacts

Questions administratives

M. Ludovic VIGIÉ – Secrétaire Général

MAIRIE DE THAIRE
Place de la Mairie - Rue Jean Coyttar
17290 THAIRE
Tel : 05 46 56 17 14
dgs@thaire.fr

Questions techniques

Sébastien PINAUD - Assistance à maîtrise d'ouvrage
CRER
8, rue Jacques CARTIER – ZA de Bausais
79260 LA CRECHE
Tel : 05 49 08 24 24
sebastien.pinaud@crer.info